Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°05-
ADMINISTRATION GENERALE

Groupement de service « ACENA - Restauration Zone Pays Basque – Sud Landes » : approbation du renouvellement de l'adhésion pour l'exercice 2027

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Rapporteur :

M. Boivin, adjoint

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N° 5 – ADMINISTRATION GENERALE

Groupement de service « ACENA - Restauration Zone Pays Basque – Sud Landes » : approbation du renouvellement de l'adhésion pour l'exercice 2027

M. Boivin, adjoint, expose :

Dans le cadre de l'organisation de la restauration scolaire, la Commune de Saint-Jean-de-Luz est rattachée à la cuisine centrale du Lycée Maurice Ravel. Ce dernier fait partie du groupement de service de l'ACENA (Association des Coordonnateurs des EPLE *[établissement public local d'enseignement]* de la Nouvelle Aquitaine).

Par délibération n°6 du 10 juillet 2020, la commune a aussi fait le choix d'adhérer au groupement de service de l'ACENA afin d'obtenir les denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas à délivrer :

- aux accueils de loisirs sans hébergement,
- aux accueils avec hébergements organisés pendant la période estivale par la ville au Lycée Ravel,
- aux réceptions organisées en mairie tout au long de l'année.

Ce groupement a pour objet d'organiser la commande publique des denrées alimentaires en vue de la confection de l'ensemble des repas de toutes les structures publiques adhérentes. Le groupement de service est implanté au Lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port, qui est aussi le coordonnateur du groupement de commandes de la zone Pays Basque/ Sud des Landes.

Ce dispositif permet à la Commune de bénéficier de produits locaux et de tarifs garantis tout en respectant les dispositions applicables au Code de la Commande Publique.

Désormais, il convient de renouveler l'adhésion de la commune annuellement, ce qui permet à chaque membre de participer aux marchés portés par le groupement du Lycée de Navarre pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2027. Son coût forfaitaire pour l'année 2027 est de 300€.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Groupement est constituée d'un représentant de la CAO de chaque établissement adhérent au groupement. Il convient aussi de désigner un suppléant pour le titulaire désigné.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la ville au groupement de service de l'ACENA - Restauration Zone Pays Basque – Sud Landes pour l'année civile 2027 pour un montant de 300€,

- d'approuver les termes de la convention (annexe 3),

- de désigner un représentant titulaire et un suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention ainsi que tout autre document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Approuve l'adhésion de la ville au groupement de service de l'ACENA - Restauration Zone Pays Basque – Sud Landes pour l'année civile 2027 pour un montant de 300€,

- Approuve les termes de la convention (annexe 3),

- Désigne un représentant titulaire et un suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune :

 Titulaire : Pello Etcheverry
 Suppléant : Guillaume Boivin

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention ainsi que tout autre document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

Jean-François Irigoyen